

**RÉSOLUTION EN VUE DE LA
SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA
CNESST POUR LA CONSTITUTION
D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année **2026** soit acceptée telle que rédigée, et que **Groupe Conseil Novo SST inc.**, soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de la société par actions

_____ ,
(nom légal)

dûment adoptée par son conseil d'administration lors d'une assemblée régulière tenue le

(date de l'assemblée)

SIGNÉ À _____

(lieu)

CE _____

(date de la signature)

(signature du secrétaire de la société par actions)

(nom du secrétaire de la société par actions en lettres moulées)

À remplir par le secrétaire de la société par actions ou d'une association sans but lucratif.

Numéro ENL : _____

ou

Numéro NEQ : _____

DROIT DE REPRÉSENTATION

À la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Nom de l'**EMPLOYEUR** : _____

Agissant par : _____ (signataire autorisé), dûment autorisé(e) à cet effet mandate, par la présente, **Groupe Conseil Novo SST**, avec pleins pouvoirs de substitution et de délégation, pour agir en son nom auprès des instances de la CNESST en vue de la consultation, de l'obtention, de la discussion et/ou du règlement de tout dossier relatif au financement, de tout dossier relatif à nos travailleurs ayant été victimes d'une lésion professionnelle alors qu'ils étaient considérés comme étant à notre emploi ainsi que de tout dossier relatif à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, notamment les dossiers d'inspection (rapports d'enquête ou d'inspection, avis de dérogation ou de correction, ordonnances, ordres, décisions, etc.).

En conséquence, la CNESST est autorisée à fournir à la mandataire toutes les informations qu'elle jugera nécessaires dans l'exercice de son mandat, comprenant les informations médicales à être acheminées au médecin désigné.

L'EMPLOYEUR s'engage à aviser la CNESST par écrit de toute modification qui pourrait être apportée au mandat de sa mandataire, y compris sa terminaison.

De plus, **L'EMPLOYEUR** dégage la CNESST de toute responsabilité pouvant résulter de la divulgation à sa mandataire des informations contenues dans ses dossiers.

Signé à _____, le _____
(Ville) (Année/mois/jour)

L'EMPLOYEUR _____
(En lettres moulées)

(Signature) (Titre)

(Adresse de l'entreprise)

(Téléphone) (Cellulaire)

(Télécopieur)